



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance régulière du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la Place du Quai au 69 route du Quai ce sixième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt un à dix-neuf heures, sont présents: Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Linda Roussy, Diane Aubut et Nancy Huard.

Tous conseillers (ères), formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Genade Grenier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 2021-95

Proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1 juin et les réunions extraordinaires du 15 juin et 21 juin et suivi
4. Approbation des comptes
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossiers des élus
8. Résolution demande d'aide festivité
9. Dossier incendie
10. Projet Place du Quai
11. Subvention 75 000\$ bâtiments municipaux
12. Calcul fond Covid MRC
13. Voirie ()
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION N° 2021-96

Proposé par la conseillère Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 1 juin 2021 et les séances extraordinaires du 15 juin et du 21 juin soient adoptés tel que lu.

COMPTES RÉSOLUTION N° 2021-97

Proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité que les comptes, certificat numéro 07-2021 au montant de 28 909.45\$ et certificat numéro 07A-2021 au montant de 6 829.89\$ \$ et certificat no 07B-2021 au montant de 703.48 soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Que le conseil autorise l'ajout de la facture au certificat 07-2021 de PCM Solutions d'Affaires au montant de 223.93\$.

DON

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE



N° de résolution
ou annotation

**DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE
D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE**
RÉSOLUTION N° 2021-98

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé Laurette Grenier

QUE la municipalité de Saint-Godefroi joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ACHAT D'UN DÉFRIBILATEUR
RÉSOLUTION NO 2021-99

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'achat d'un défibrillateur.

DEMANDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NO 2021-100A

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut que le conseil demande une aide financière de 3 000\$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre activité et festivité.

FACTURATION DIESEL 2019-SERVICE INCENDIE
RÉSOLUTION NO 2021-100



N° de résolution
ou annotation

Considérant la rencontre du comité intermunicipal du 10 février 2021, le comité a demandé des explications concernant la facture réelle du diesel utilisé ;

Considérant que le directeur général de la Ville de Paspébiac mentionne qu'il ne peut s'engager sur des corrections de diesel pour 2019 ;

Considérant que pour les années 2018 et 2020 les factures de diesel ont été comptabilisés au réel avec une moyenne de 4 588\$ annuellement ;

Considérant que la ville Paspébiac a facturé 13 618\$ pour l'année 2019 en diesel ;

En conséquence, il est proposé par Linda Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Godefroi retienne un montant de 706\$ représentant un ajustement approximatif du diesel chargé en surplus par la ville de Paspébiac ($13618\$ - 5000\$ = 8618$, $\text{St-Godefroi} \times 8.2\% = 706$ \$).

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Réjean Bastien, maire, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général, à Monsieur Stéphane Lepage, chef pompier, au conseil municipal de la ville de Paspébiac, à Monsieur David Thibeault, préventionniste à la MRC de Bonaventure ainsi à M. Rénald Méthot, conseiller aux opérations régionales au ministère des Affaires municipales et de l'habitation

AMORTISSEMENT CASERNE INCENDIE **RÉSOLUTION NO 2021-101**

Considérant la rencontre du comité intermunicipal du 10 février 2021, le comité a demandé des explications concernant l'amortissement de la caserne de pompier
(15 000\$ par année depuis 2015)

En conséquence, il est proposé par Linda Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que la que la municipalité de Saint-Godefroi demande à la Ville de Paspébiac de fournir un tableau détaillé de l'amortissement concernant la caserne incendie.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Réjean Bastien, maire, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général, à Monsieur Stéphane Lepage, chef pompier, au conseil municipal de la ville de Paspébiac, à Monsieur David Thibeault, préventionniste à la MRC de Bonaventure ainsi à M. Rénald Méthot, conseiller aux opérations régionales au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation


VOIRIE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Linda Roussy que la séance soit levée à 20h05.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.


Maire


Directrice générale